

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 MAI 2019

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Terrain synthétique – Attribution du marché

L'ouverture des plis des 4 offres reçues a été réalisée le 10 avril 2019 par la Commission d'Appel d'Offres. Lors de cette séance, la conformité administrative et les montants des offres des différents dossiers ont été examinés. L'analyse suivant les critères retenus (prix des prestations 40 %, valeur technique de l'offre et respect des délais 60 %), a été réalisée par le bureau d'études Sport Initiatives, assistant au maître d'ouvrage.

Suite à cette analyse, c'est la proposition de la société SPORTINGSOLS de Saint-Fulgent (85) qui a été retenue pour un montant de 677 507,50 € HT.

La commune a fait le choix d'un remplissage alternatif à base de polyéthylène (totalement neutre) qui nécessite la pose d'une sous couche dite de souplesse afin de fournir les performances d'amortissement requises pour la pratique sportive. Le conseil a souhaité privilégier ce granulats alternatif pour éviter toute polémique liée à l'utilisation future de l'équipement.

II.2. Aménagement de deux terrains multisport – Attribution du marché

Le 11 février 2019, le projet de construction de deux city-stades a été validé, l'un sera implanté dans un espace situé à proximité de l'école Marcel Luneau et l'autre au complexe sportif Pierre de Coubertin.

A cet effet, une procédure de consultation a été lancée pour les travaux répartis en 2 lots :

- lot 1 : VRD – réalisation des plateformes
- lot 2 : fourniture et pose de 2 city-stades et d'une piste périphérique (pour celui situé près de l'école)

Au regard des critères de jugement des offres, il est décidé de retenir :

- L'entreprise EUROVIA de Cholet pour le lot 1 au prix de 75 994,69 € HT
- La société SPORT NATURE de Le Beignon (56) pour le lot 2 au prix de 66 352,22 € HT

II.3. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Le budget primitif prévoit les crédits nécessaires, à hauteur de 20 000 € (reprise déduite), à l'acquisition d'un fourgon pour les services techniques. Les garagistes locaux ont individuellement été invités à présenter une offre et la réalisation de cet investissement a été largement publiée sur la plateforme des marchés publics (www.anjoumarchespublics.fr).

La consultation ainsi engagée a permis de recueillir, avant la date limite du 10/5/2019, 7 offres. C'est celle du garage Brunet qui est retenue pour un Renault Master au prix de 20 000 € (reprise de l'ancien véhicule incluse).

II.4. Maison médicale – Fixation des loyers

Le montant des loyers, applicables à l'issue des travaux d'extension, est fixé à 9,75 € du m². Un bail de location sera établi avec les différents utilisateurs en fonction des surfaces occupées, les parties communes étant réparties au prorata des cabinets.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement Le Bordage – Approbation du projet

A ce stade, la surface cessible et la zone de constructibilité de chacun des 26 lots est définie. Les surfaces des lots sont comprises entre 351 m² et 479 m² et la surface totale cessible est de 10 041 m². Un espace de 1 613 m² sera par ailleurs cédé à un bailleur social pour la construction de 7 logements locatifs sociaux (21,2% de l'opération).

Le coût prévisionnel des travaux et de viabilisation à la phase PRO (honoraires inclus) est de 698 935 € HT. L'option chiffrée pour la réalisation des plateformes d'accès garage s'élève à 49 584,60 € HT.

L'équipe de maîtrise d'œuvre est invitée à poursuivre le projet et à préparer la demande de permis d'aménager ainsi que le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

III.2. Lotissement Le Bordage – Convention pour la desserte en eau potable

Pour l'opération d'aménagement du lotissement « Le Bordage », des travaux d'extension de réseaux sont nécessaires. A ce titre, une convention sera passée avec le Syndicat Mixte des Eaux de Loire pour définir les modalités techniques et financières de la desserte en eau du programme estimée à 15 182 € HT.

III.3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis sur l'atelier « Environnement et Commerces »

Il est demandé au service chargé du PLUI au sein de l'Agglomération du Choletais de prendre en compte les observations et remarques émises par la commune sur les propositions de l'atelier 3 « Environnement et Commerce ».

En matière d'environnement, le conseil municipal entend être attentif à ce que les trames vertes ne constituent pas un handicap pour l'activité agricole existante. Les prescriptions complémentaires au règlement et au zonage ne devront ainsi pas être de nature à mettre en péril les exploitations situées à l'intérieur des périmètres identifiés comme corridors écologiques.

S'agissant du commerce, il est instamment demandé d'étendre les zonages des centralités commerciales proposés afin d'englober toutes les activités économiques existantes aussi bien dans le centre bourg que sur l'avenue de Nantes. Sur les propositions de l'Agglomération du Choletais, de nombreux services et commerces ne sont en effet pas répertoriés sur le plan notamment le long de la RD 753.

III.4. Programme voirie 2019 – Attribution du marché

Les services ont constitué un dossier de consultation des entreprises, sur la base de la programmation et du budget validé par la commission Urbanisme & Travaux. Les travaux forment un lot unique divisé en 5 tranches :

- *Aménagement de la rue du Paradis,*
- *Dessouchage dans le lotissement des Borderies,*
- *Bordures aux Jardins Partagés,*
- *Réfection de tranchée rue de la Grande Fontaine,*
- *Réfections lotissement de la Surchère.*

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été retiré (en téléchargement) par 10 entreprises mais que seulement deux offres ont été reçues dans les délais. Sur proposition de la commission « Urbanisme et Travaux » réunie le 2 mai 2019 le conseil décide de retenir la proposition de la société EUROVIA pour un montant de 133 435 € HT.

IV. ADMINISTRATION GENERALE FINANCES

IV.1. Tarification de la restauration scolaire – Année 2019/2020

Le service de la restauration scolaire élabore quotidiennement une moyenne de près de 450 repas et fournit également les repas pour le CALS les mercredis et lors des vacances scolaires. Pour la rentrée prochaine, sur proposition de la commission Restaurant Scolaire, il est décidé d'adopter les tarifs suivants :

Tranches de Quotient familial	Tarif par tranche
De 0 à 599	2,10 €
De 600 à 749	2,90 €
De 750 à 999	3,80 €
De 1000 à 1249	3,93 €
De 1250 à 1499	4,04 €
A partir de 1500	4,09 €
Hors commune	4,09 €

A noter : pour une fréquentation occasionnelle (ticket) le tarif est de 4,37 €.

IV.2. Pause méridienne – Renouvellement de l'emploi d'animateur

Par l'intermédiaire du PEDT (Projet Educatif De Territoire), la commune a notamment formalisé une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Dans cet objectif, a été créé un poste dont la mission consisterait à organiser et animer la pause méridienne pour environ 450 enfants afin que la coupure du midi, dont la durée a augmenté, devienne réellement un temps de détente et de repos. Cet emploi à temps non-complet (6/35ème) est reconduit pour l'année scolaire 2019/2020.

IV.3. Indemnités élections

Les agents du service administratif sont mobilisés les dimanches d'élections pour encadrer les élus présents au bureau de vote et lors des opérations de dépouillement. Ils bénéficient pour ces heures de travail d'une indemnité compensatrice. Le conseil municipal l'a rappelé lors de la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en précisant notamment que les indemnités pour travail du dimanche et les élections étaient maintenues.

Selon la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent les agents percevront l'Indemnité horaire pour travaux complémentaires (IHTS) ou l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE).

IV.4. Régie « Droit de Place » - Avenant pour utilisation de carnets à souches

Une régie a été instituée par le Conseil municipal le 18 décembre 2003 pour la perception des recettes de la borne camping-cars. Cette régie a ensuite été étendue, par délibération du 12 décembre 2008, pour l'encaissement des droits de place pour occupation du domaine public puis modifiée, par délibération du 11 décembre 2017, pour supprimer la référence à la recette de la borne camping-car.

Or, suite à un contrôle de la trésorerie, il est nécessaire de modifier certains points de l'acte constitutif de cette régie afin de percevoir les recettes contre remise à l'usager de quittances issues d'un carnet à souches.

IV.5. Acquisition d'un logiciel pour la gestion du cimetière

La gestion des concessions du cimetière s'avère difficile avec comme seul outil de gestion un cahier de registre des concessions délivrées, organisation administrative mise en place en mairie lors de l'instauration des concessions. En effet, ni le renouvellement des concessions ni leur expiration n'apparaissent directement ; les inhumations ne sont pas toutes mentionnées dans le registre, et de plus le plan du cimetière est très imprécis topographiquement. Ces défauts rendent la gestion compliquée en risquant d'engendrer des erreurs aux conséquences juridiques graves. L'usage d'un logiciel dédié à la gestion de cimetière prenant en compte toute cette problématique et intégrant les contraintes législatives, paraît être la bonne solution pour répondre avec la sécurité juridique requise à cette obligation légale.

Parmi les 3 propositions reçues, le choix s'est porté sur celle déposée par la société GESCIME qui apparaît comme étant la plus intéressante économiquement avec un coût total sur une durée d'utilisation de 10 ans de 13 024 € TTC.

IV.6. Remboursement de dégradations diverses

Différents dommages sur du mobilier urbain ont été causés ces dernières semaines, par des conducteurs, suite à des pertes de contrôle de leur véhicule. Les responsables ne souhaitant pas recourir à leur assurance pour indemniser la commune du préjudice, ils verseront directement à la commune la somme correspondant au montant des réparations que ces accidents ont occasionné, soit un total de 576 €.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme et Travaux »

Informe des principaux sujets évoqués au cours de la Commission Urbanisme & Travaux qui s'est déroulée le 2 mai dernier :

ENEDIS a récemment annoncé vouloir enterrer la ligne électrique de la rue de la Bastille. Profitant de cette opération la commune a contacté Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire pour l'effacement de l'ensemble des réseaux aériens de cette voie au cours du 2nd semestre. La fibre optique fait également partie de la réflexion et l'opérateur Orange a décidé de ne pas implanter nouveau poteau dans cette rue que cela était initialement prévu.

Avancement des travaux de la salle de l'Arceau. Les vestiaires en façade seront prochainement démolis avec mise en œuvre de toutes les mesures de sécurité d'usage pour les opérations de désamiantage afin notamment de protéger le voisinage.

Ponçage et vernissage du parquet de la Salle des Fêtes réalisé. Des travaux similaires seront effectués par la même entreprise dans la salle Dronneau attenante au local d'Histoire & Patrimoine.

V.2. Marie-Odile EDOUARD « Affaires sociales et scolaires »

Communique la liste des demandeurs d'emploi au 15 mars et au 15 avril 2019 :

Mois	Total	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non-indemnisés
Mars 2019	192	90	102	157	35
Avril 2019	192	95	97	160	32
Pour info avril 2018	206	95	111	166	40

En matière d'emploi, des sociétés d'Intérim sont actives localement notamment Randstad qui organise actuellement de nouvelles sessions de recrutement pour intégrer l'entreprise EuropeSnacks de la zone de la Bergerie.

Le Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil s'est tenu le mercredi 24 avril dernier. L'occasion pour les membres du CA de prendre connaissance des comptes de l'établissement arrêtés au 31/12/2018 et de l'état d'avancement du projet d'extension / restructuration de l'équipement.

Le Café-rencontre est allé à Terra Botanica le mardi 7 mai. Les 50 personnes ayant participé à cette journée en sont revenues enchantées.

V.3. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel »

Revient sur plusieurs évènements passés :

10/04/2019 : Réunion d'information sur l'application mobile IntraMuros à la mairie de Saint-Paul-du-Bois. Il s'agit d'une très bonne alternative à l'application mobile actuelle de la mairie de la Séguinière plus adaptée aux petites communes des intercommunalités.

25/04/2019 : Commission communication et évènementiel. Il a été proposé une animation découverte du musée du textile et de la mode pour les Zignérais dans le courant du mois de septembre.

A venir :

- Samedi 25/05/2019 : accueil des nouveaux arrivants à l'espace Roger Dronneau à 10h00
- Samedi 25/05/2019 : accueil des bébés 2017 et 2018 au théâtre à 10h45

V.4. Agnès BRUCHE :

L'organisation de spectacles vivants dans les communes de l'Agglomération du Choletais devrait prochainement prendre forme. Les modalités sont les suivantes :

- Une gratuité des spectacles pour les communes ;
- Une organisation portée intégralement par l'AdC ;
- L'achat par l'AdC de prestations « clés en mai » à des professionnels ;
- La proposition de 2 spectacles par pôle et par saison.

La commune de La Séguinière fait partie du pôle autour de Cholet avec La Tessoualle, Toutlemonde, Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne et Mazières-en-Mauges.

Les jeunes footballeurs du Stade Malherbe de Caen seront hébergés dans les familles ziniérais début août pour le tournoi Carisport. La réception officielle de l'équipe aura lieu à la mairie le 1er août à 19h00.

V.5. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale »

Informe qu'une consultation a été lancée auprès de géomètres afin d'obtenir des offres pour la réalisation d'un bornage périmétrique et un bornage de lots du futur lotissement communal « Le Bordage ».

Concernant l'extension de la maison médicale, l'architecte des Bâtiments de France a demandé au maître d'œuvre l'agence A PROPOS de revoir certains éléments du projet afin de mieux intégrer l'extension à l'environnement de centre bourg et au bâtiment de la maison médicale existante (toit double pente, entourage des fenêtres en briquettes). Selon le planning le démarrage des travaux aura lieu mi-octobre / début novembre

Pauline CHESNE Chirurgien – Dentiste va intégrer la structure au 1er juin prochain. Il est déjà possible de prendre rendez-vous avec elle en appelant au 09 86 74 41 92 ou au 09 82 60 25 95.

V.6. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie »

La sensibilisation des enfants à l'environnement du parcours Ecocitoyen se termine. Les deux classes de CM1 ont choisi une animation avec le C.P.I.E sur le thème du jardinage au naturel. Le 18 juin, une dernière classe de CM1 va au ruisseau de la Morbailloue pour étudier le bilan de santé de la rivière. Les animateurs sont toujours ceux du Centre Permanent d'Initiatives et de l'Environnement.

Le 16 mai les élèves de CM2 reçoivent leur passeport à 18h30 au théâtre Prévert.

La préparation de l'année prochaine est en cours. Une exposition « réalisée par le conseil départemental » met en valeur les espaces naturels sensibles de l'Anjou. Elle sera proposée dans notre commune du 23 septembre au 5 octobre (sous réserve de confirmation).

A propos des jardins partagés, ce lieu vit bien avec deux nouveaux jardiniers qui ont accepté de jardiner « au naturel », condition nécessaire pour le respect de la qualité de l'eau. Deux messieurs s'occupent plus particulièrement du compostage en andain. Le compostage en andain consiste à placer un mélange de matières premières dans de longs tas étroits appelés andains.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par délégation du Conseil Municipal - Droit de Prémption Urbain

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il informe les conseillers municipaux qu'il n'a pas fait usage du droit de prémption de la commune à l'occasion des ventes concernant 5 immeubles situés : rue Cathelineau, allée François 1er, allée Léonard de Vinci, rue de Bucarest et rue des Chênes.

VI.2. Prochaines réunions

Monsieur le maire communique les dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- *Mardi 11 juin 2019 à 20h30*
- *Vendredi 5 juillet 2019 à 19h30*